



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mars 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 22 mars à 20h00, sous la présidence de Monsieur Didier LARRIEU, Maire.

Membres Présents: Mesdames, BIENFAIT Janine, CASTAINGS Nadège, CHEVAL Marie, LASSERRE Christelle, MONTEIRO Christine, SIMON Christine.

Messieurs LARRIEU Didier, BERDUCQ Michel, DULOUT Alain, HONDET Pierre, LABORY-ALICQ André, PEREZ Jean Luc, SECAIL Laurent.

Membres Excusés: Madame BEHOCARAY Joëlle  
Monsieur BARRUE Florent

### **I - Groupement de commande Syndicat d'Energies des Pyrénées-Atlantiques**

Déjà adhérent au Syndicat d'Energies des Pyrénées-Atlantiques, notre commune doit signer une nouvelle convention afin d'être en adéquation avec le nouveau périmètre d'intervention de la Nouvelle Aquitaine.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

### **II - Participation budget Assainissement Collectif Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Gave & Baïse**

La contribution 2017 pour notre commune s'élève à 7 169,20 €.

### **III - Présentation esquisse logements HABITELEM**

Monsieur le Maire Présente le projet de construction de 14 logements locatifs sociaux qui seront construits sur le terrain Grand :

2 blocs d'habitations à 1 étage avec bardage, local à vélo et parking central.

Le Conseil Municipal approuve ce projet.

#### **IV - Fixation tarif bois – Catrouilh**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un riverain du Chemin Catrouilh a malencontreusement coupé du bois appartenant à la commune d'Arbus. Il y a donc lieu de fixer le tarif de ce bois qui sera vendu.

Le Conseil Municipal décide que pour la coupe qui sera effectuée sur la parcelle dite Catrouilh le stère sera facturé à 30€.

#### **V - Service commun voirie – Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées**

La création d'un service commun de voirie a été validée lors du dernier Conseil Communautaire de l'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

L'adhésion de notre commune à ce service commun, permettra de garder le même fonctionnement pour la gestion de la voirie que les années précédentes :

- État des lieux annuel
- Diagnostics prévisionnels
- Préparation des réunions voirie
- Élaboration et suivi des marchés de voirie
- Élaboration des permis de voirie
- Accompagnement et conseils aux communes
- Suivi des travaux et des programmes...

A travers cette adhésion, la Communauté d'Agglomération met à disposition un technicien et un bureau dans les locaux de l'ancien Miéy de Béarn.

Le Conseil Municipal valide l'adhésion à ce service commun et autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion au service.

#### **VI - Questions Diverses**

- Création par la nouvelle Agglomération d'un guichet unique : présentation du projet
- Lotissement Clos Bois Vignau :
  - Signature de l'acte de vente du lot N° 2 par M et Mme Tritz le 11/02/2017
  - Réception des travaux le 23/03/2017
- Ecole :
  - Une cérémonie est prévue le 05 mai pour l'installation à l'école des symboles de la République.
  - Les enseignants souhaiteraient obtenir une personne en service civique au sein de l'école. Nous étudions leur demande.
- Refus de la Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour sécheresse : la préfecture a informé la commune du refus. Monsieur le Maire a informé les tiers impactés par cette décision. Il y a une possibilité de recours.

- Transport scolaire :  
Depuis la fusion avec la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées au 01/01/2017, notre commune est désormais adhérente au Syndicat Mixte des Transports Urbains et les entreprises de plus de 11 salariés du secteur cotisent au versement « Transport » au SMTU.  
Il a été demandé au Conseil Départemental, en charge du Transport scolaire avant la fusion, l'exonération des 6 premiers mois de 2017.
- Acquisition propriété ANDRAL : suite à l'exercice du droit de préemption sur la parcelle AC133.
- Demande de subvention présentée par l'Association des Jeunes Adultes Handicapés Moteurs : le Conseil Municipal vote une subvention de 100€.
- Conseil Départemental :
  - Le Directeur de l'Agence Technique d'Arzacq a reçu des instructions du Conseil Départemental afin de procéder à l'acquisition du foncier en vue de la réalisation du rond-point.
  - Crédits déconcentrés : ces crédits permettent de financer en totalité ou partiellement les actions liées à la sécurité sur les routes départementales.  
Notre commune va déposer une demande.
- Office National des Forêts : proposition des Etablissements LEGARRE pour l'achat de la coupe 2016.
- Motion proposée par l'Association des Maires des Pyrénées Atlantiques contre le transfert de l'instruction des cartes nationales d'identité : notre commune va signer cette motion.
- Urbanisme :
  - Dans le cadre d'une modification du PLU une enquête publique a lieu entre le 14 mars et le 19 avril 2017, pour la suppression des périmètres de protection autour des puits d'hydrocarbures.
  - Point sur le PLUi, examen du document fourni par l'agglomération paloise.

**La Commission Communication**